



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 32/18

Objet

Modification du tableau des effectifs

Secrétaire de séance

Jacques LAGNIEN

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Conseil Communautaire
15 mars 2018
Abergement-la-Ronce - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 09 mars 2018
Date de publication : 23 mars 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, , JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Créret, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, JP Cuinet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM Sermier, S. Calinon, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Gruet, C. Demortier à C. Nonnotte-Bouton, D. Germond à JB Gagnoux, I. Girod à JM. Sermier, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à JP. Cuinet, P. Jobez à N. Jeannet, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à S. Marchand, JC. Wambst à F. Barthoulot, M. Henry à JP Lefèvre, J. Dayet à J. Péchinot, M. Boué à J. Drouhain, R. Curly à G. Chauchefoin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, S. Champanhet, A. Douzenel, H. Prat, JL. Croiserat, C. Mathez, V. Chevriaut.

Suite à la décision prise par Monsieur le Maire de Sampans de faire avancer de grade deux agents intercommunaux, employés à la fois par la Commune de Sampans (employeur principal) et par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par deux créations et deux suppressions de postes, afin de permettre les nominations de ces deux agents.

L'un de ces deux agents est employé à raison de 22 heures 59 hebdomadaires par la Commune de Sampans et à raison de 11 heures hebdomadaires par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ; l'autre agent est employé à raison de 22 heures 40 hebdomadaires par la Commune de Sampans et à raison de 9 heures 54 hebdomadaires par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les décisions relatives à l'avancement de grade d'un fonctionnaire territorial occupant un même emploi à temps non complet dans plusieurs collectivités doivent être prises après avis ou sur propositions de l'autorité territoriale de la collectivité auprès duquel l'agent effectue le plus grand nombre d'heures.

La Commission Administrative Paritaire du 24 octobre 2017 a ainsi émis un avis favorable à ces deux avancements de grades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- CREE :

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à raison de 11 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à raison de 9 heures 54 hebdomadaires,

- **SUPPRIME** en conséquence :
 - 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à raison de 11 heures hebdomadaires,
 - 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à raison de 9 heures 54 hebdomadaires.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 15 mars 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale

